



Promotion des œuvres audiovisuelles européennes en ligne

Lignes directrices 2017

Paris 29 janvier 2017



Appel à propositions 2017

Action 1 - Promotion et marketing des services VOD

Activités éligibles : Les actions de promotion, marketing, branding, référencement et développement de nouvelles offres proposées par les services de VoD existants offrant une majorité de films européens.

Objectif: améliorer la visibilité et l'accessibilité des œuvres audiovisuelles européennes sur les services VOD existants et accroître leur public.

Projets: proposer des stratégies innovantes, cohérentes et ciblées visant à élargir l'audience globale des plateformes et à valoriser leur catalogue européen.

Coûts: campagnes de promotion, branding, marketing; Les frais de personnel. Les coûts inhérents au développement technologique peuvent être couverts uniquement s'ils sont liés aux activités promotionnelles.

Appel à propositions 2017

Action 1 – Critères d'éligibilité:

Le catalogue de films disponibles sur les plateformes de VoD doit remplir les exigences suivantes:

- il doit être constitué d'au moins **500 œuvres audiovisuelles** au total;*
- il doit être composé d'au moins **50 % d'œuvres européennes**;*
- il doit inclure des œuvres audiovisuelles provenant de **cinq pays** participant au sous-programme **MEDIA** et représentant au moins **cinq langues** officielles de l'Union européenne;*
- les œuvres audiovisuelles d'un seul pays ne peuvent pas représenter plus de **40 %** de l'ensemble du catalogue.*

Action 1 – Critères d'attribution:

Pertinence et valeur ajoutée européenne (30 points)

- *La valeur ajoutée du projet par rapport aux activités traditionnelles des services de VoD (10 points);*
- *La pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel à propositions et aux projets ciblés par celui-ci (10 points),*
- *L'ampleur, la dimension et la portée européennes des programmes du catalogue (10 points).*

Qualité des activités (45 points)

- *L'adéquation de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis par le projet, y compris l'analyse du marché, le public ciblé, le calendrier des activités (15 points);*
- *La qualité et les aspects innovants des stratégies de promotion, de marketing et autres proposés en vue d'accroître le public du service de VoD et de valoriser son catalogue européen, ainsi que les techniques et outils déployés (20 points);*
- *La faisabilité et le rapport coût/efficacité du projet (10 points).*

Action 1 – Critères d'attribution:

Diffusion des résultats du projet, effet et durabilité (20 points)

- *La méthodologie proposée pour évaluer les effets et les résultats du projet, partager les bonnes pratiques et optimiser la visibilité du soutien de l'Union (15 points)*
- *La méthodologie proposée pour définir des stratégies adéquates à moyen terme afin de garantir la viabilité du service de VoD (5 points).*

Organisation de l'équipe du projet et/ou du groupement (5 points)

- *La répartition des rôles et des responsabilités par rapport aux objectifs du projet (5 points).*

Appel à propositions 2017

Action 2 - Soutien au développement de kits «prêts pour la diffusion en ligne»

Activités éligibles: élaborer les versions numériques d'œuvres audiovisuelles européennes pour permettre leur diffusion en ligne dans les pays où ces œuvres **ne sont pas disponibles** sur les plateformes de diffusion existantes.

Objectif: étendre la disponibilité et la visibilité des œuvres européennes sur les **services de VOD existants** (Europe et hors Europe).

Projets: Le catalogue devra être centré sur les œuvres audiovisuelles européennes ayant démontré **leur potentiel commercial**. Le catalogue devra suivre une ligne éditoriale claire et être accompagné d'une stratégie de commercialisation spécifique

Coûts éligibles: encodage, sous-titrage, fourniture de métadonnées, marketing

Appel à propositions 2017

Action 2 – Critères d'éligibilité:

le projet doit couvrir un catalogue avec

- **au moins 20** œuvres audiovisuelles européennes. Dans le cas de catalogues constitués uniquement de séries télévisuelles (fiction ou animation), le catalogue doit inclure un total **d'au moins 20 épisodes** d'une ou plusieurs séries.*
- des œuvres audiovisuelles d'au moins **cinq pays MEDIA** représentant au moins **cinq langues** officielles différentes de l'UE.*
- chaque titre du catalogue doit avoir été vendu préalablement pour une distribution salle ou une diffusion TV dans au moins 5 pays MEDIA.*
- chaque œuvre audiovisuelle du catalogue doit être mise à disposition sur des services de VOD dans au moins **3 autres pays** participant au sous-programme **MEDIA**. La mise à disposition additionnelle dans des **pays non-européens** est acceptée.*

Action 2 – Critères d'attribution:

Pertinence et valeur ajoutée européenne (30 points)

- *La pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel à propositions, en particulier pour améliorer la disponibilité et la visibilité des œuvres audiovisuelles européennes sur les services VOD au sein des pays où ces œuvres ne sont disponibles (10 points).*
- *L'ampleur, la dimension européenne et la portée des programmes du catalogue (10 points),*
- *La distribution de contenu provenant de pays ayant une faible capacité de production (10 points).*

Qualité des activités (40 points)

- *L'adéquation de la méthodologie aux objectifs du projet (15 points),*
- *La qualité des stratégies de promotion et de marketing (y compris les techniques et les instruments mis en œuvre) pour atteindre l'audience sur les services VOD ciblés au sein des territoires couverts par le projet (15 points)*
- *La faisabilité et le rapport coût/efficacité du projet (10 points).*

Action 2 – Critères d'attribution:

Diffusion des résultats du projet, impact et durabilité (20 points)

- *L'impact du projet sur la disponibilité, la visibilité et l'audience potentielle des œuvres audiovisuelles européennes sur les services en ligne (10 points),*
- *La méthodologie proposée afin d'évaluer les résultats, de partager les bonnes pratiques et de définir des stratégies à moyen-terme appropriées pour assurer la pérennité du projet (10 points).*

Organisation de l'équipe et/ou du groupement (10 points)

- *La cohérence et la complémentarité de l'équipe/du consortium, y compris la division des tâches, le processus décisionnel et l'échange de connaissances (10 points).*

Appel à propositions 2017

Action 3 – Soutien aux stratégies innovantes en matière de distribution et de promotion d'œuvres audiovisuelles européennes

*Objectif: développement de **nouveaux modèles économiques** ou d'outils visant à améliorer **l'audience potentielle** des œuvres audiovisuelles européennes.*

Projets: doivent se concentrer:

- sur la **convergence** et la **complémentarité** entre les plateformes de distribution **linéaires** et **non linéaires**,
- et/ou la disponibilité **transnationale** des œuvres européennes dans l'environnement numérique,
- et/ou de nouvelles approches en matière de **développement de l'audience** à l'ère numérique, au-delà des pratiques traditionnelles de distribution.

Appel à propositions 2017

Action 3 – Critères d'éligibilité:

Pas de critères quantitatifs.

Action 3 – Critères d'attribution:

Pertinence et valeur ajoutée européenne (30 points)

- *La valeur ajoutée du projet par rapport à la situation actuelle des marchés audiovisuels (15 points),*
- *La dimension européenne des œuvres audiovisuelles et du partenariat, la distribution transfrontalière et interlinguistique (15 points).*

Action 3 – Critères d'attribution:

Qualité des activités (40 points)

- l'adéquation de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis par le projet, y compris: l'analyse du marché, le choix des plateformes de distribution, le public cible et les territoires visés, le choix des œuvres audiovisuelles, le calendrier des activités (15 points),
- la qualité, les complémentarités et les aspects innovants du projet, y compris: les activités de promotion et de marketing, les nouvelles approches d'élargissement du public, les stratégies visant à atteindre le public sur les différentes plateformes de distribution et/ou dans les différents territoires couverts, ainsi que les techniques et outils déployés (15 points),
- la cohérence du modèle commercial, la faisabilité et le rapport coût/efficacité du projet (10 points).

Action 3 – Critères d'attribution

Diffusion des résultats du projet, impact et durabilité (20 points)

- L'impact du projet sur l'audience potentielle des œuvres audiovisuelles européennes (5 points),
- La capacité d'améliorer l'efficacité des relations entre les différents secteurs de l'industrie audiovisuelle européenne (producteurs, distributeurs, agents de ventes, festivals, cinémas, services de VOD, etc.) (5 points),
- la méthodologie proposée pour recueillir, analyser et diffuser des données en vue de partager les résultats, de garantir la transparence du projet, de proposer un échange de connaissances et de bonnes pratiques et d'optimiser la visibilité du soutien de l'Union (10 points).

Qualité de l'équipe et/ou du groupement (10 points)

- la cohérence et la complémentarité de l'équipe du projet et/ou du groupement, y compris la répartition des tâches, le processus décisionnel et l'échange de connaissances (10 points).



Appel à propositions 2017

Deadline: 6 avril 2017

Questions?